

Séance du 14 novembre 2023

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

BILOUET V., Directrice générale.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Considérant que la Commune de Bernissart a acquis dans le courant de l'exercice 2023 deux containers habitables à destination du CPAS en vue de développer et d'améliorer l'accueil de jour des personnes sans-abri, isolées voire mal logées ;

Considérant qu'entre-temps, le CPAS a répondu à l'appel à projet de la Région wallonne « Accueil de jour » afin d'améliorer et d'élargir l'offre de dispositif du « plan grand froid » et qu'un subside de 30.000,00 € lui a été octroyé ;

Considérant que sur proposition du CPAS, lors du Comité de concertation du 23 juin 2023, ledit subside pourrait couvrir l'acquisition des deux containers acquis par la Commune, sous forme d'un loyer à verser au propriétaire, soit la commune de Bernissart, au cours de l'exercice 2023 et avant le 31 décembre 2023, conformément à la période valorisable du subside octroyé ;

Considérant qu'au terme de la période valorisable du subside, soit au 31 décembre 2023, il va de soi que lesdits containers resteront à disposition du CPAS et peuvent par conséquent être considérés comme bien immeuble par destination ;

Attendu que le montant d'acquisition des deux containers s'établit à 28.269,23 € TTC ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal, conformément à l'article 1222-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation de décider des mode et conditions de la mise à disposition d'un immeuble communal ;

Vu l'avis de légalité demandé au Directeur financier en date du 26 octobre 2023 ;

Vu l'avis du Directeur financier XXX reçu en date du XX XXX 2023 ;

Sur proposition du Collège communal;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation.

**DECIDE**

Art.1 : De la mise en location de gré à gré, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2023, des deux containers habitables, sis Rue Joseph Wauters, 10-12 à Blaton ;

Art.2 : De fixer le prix mensuel de location, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2023, à 9.423,08 € ;

Art.3 : De la mise à disposition gratuite, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 des deux containers habitables, sis Rue Joseph Wauters, 10-12 à Blaton.

Art.4 : la présente délibération sera transmise à la Tutelle, au CPAS ainsi qu'aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN